

PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le mardi 19 mai 2026, à 13h30, au Centre communautaire de Racine, situé au 136 chemin du Grand-Brompton, Municipalité de Racine

Sont présents : Maire Mario Côté

Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseiller district N° 6	Michel Bergeron

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 13h30 par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTIONS

8.1 Octroi de contrat - Travaux d'excavation de tranchée et d'installation de dalle de béton

2026-05-360



2026-05-361

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'achat d'une génératrice pour le Centre communautaire;

ATTENDU QUE la génératrice doit être installée sur une base de béton;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont présenté une offre de services;

ATTENDU QUE Construction Lehouillier Inc., est le plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité octroie le contrat à Construction Lehouillier Inc., pour des travaux d'excavation de tranchée et d'installation de dalle de béton pour un montant de neuf mille cinq cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-quatorze cents (9542,94 \$) incluant les taxes applicables.

2026-05-362

8.2 Octroi de contrat - Raccordement électrique de la génératrice

ATTENDU QUE des travaux de raccordement électrique sont nécessaires au fonctionnement de la génératrice récemment acquise pour le centre communautaire;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont présenté une offre de services;

ATTENDU QUE Bombardier Électrique est le plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

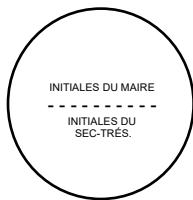
QUE la Municipalité octroi le contrat à Bombardier Électrique afin de procéder aux travaux de raccordement électrique de la génératrice au Centre communautaire pour un montant de treize mille six cent quarante-sept dollars (13 647 \$) excluant les taxes applicables.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

11. LEVÉE DE LA SEANCE

2026-05-363

Les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant. Monsieur Adrien Steudler propose la levée de la séance à 13h37.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Racine



Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière